



Annulé un bail commercial 3.6.9 ans déjà signé

Par **carinnedu59**, le **08/10/2015** à **20:56**

Bonjour

J'ai signé un bail 3.6.9 début septembre pour un local commercial. J'ai bénéficié d'un mois de franchise et payé la moitié du mois d'octobre avec ses charges ainsi que la caution. Je devais ouvrir mon magasin début Novembre mais pour raisons personnelles je ne pourrais pas poursuivre le projet et donc pas d'ouverture. Puis-je annuler mon bail? Ou suis-je obligée de payer le loyer pendant 3 ans?

Merci pour vos réponses.

Cordialement